

Bayel



Longchamp
sur Onjon



Ville sous
la Ferté

Commune de Juvancourt

Convention Territoriale Globale des services aux familles

2025-2029

Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube

Commune de Bar-sur-Aube

Commune de Bayel

Commune de Ville-sous-la-Ferté

Commune de Juvancourt

Commune de Longchamp sur Auion

Commune de Champignol lez Mondeville

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Aube représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Séraphin DONI, et par son directeur, Monsieur Olivier SUZANNE, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne, représentée par son président, Monsieur Éric PETIT et par son directeur Monsieur Arnaud LANCHON-DUMONTIER, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Msa » ;

- La Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube (CCRB), représentée par son président, Monsieur Philippe BORDE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La Commune de Bar-sur-Aube, représentée par son maire, Monsieur Philippe BORDE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Bayel, représentée par son maire, Madame Laurence CAILLET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Ville-sous-la-Ferté, représentée par son maire, Monsieur Gérard PICOD, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Juvancourt, représentée par son maire, Monsieur Olivier HENQUINBRANT, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Champignol-lez-Mondeville, représentée par son maire, Monsieur Fabrice ANTOINE, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération de son conseil municipal ;
- La Commune de Longchamp-sur-Aujon, représentée par son maire, Monsieur Patrick MARY, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération de son conseil municipal ;
-

Ci-après dénommés « les partenaires » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

Préambule - Page 5

Article 1 – Objet de la convention territoriale globale - Page 6

Article 2.A – Les champs d'intervention de la Caf - Page 6

Article 2.B- les champs d'intervention de la Msa-Page 7

Article 3 – Les champs d'intervention des partenaires - Page 7

Article 4 – Les objectifs partagés au regard des besoins - Page 8

Article 5 – Engagements des partenaires - Page 8

Article 6 – Modalités de collaboration - Page 8

Article 7 – Échanges de données - Page 9

Article 8 – Communication - Page 9

Article 9 – Évaluation - Page 9

Article 10 – Durée de la convention - Page 10

Article 11 – Exécution formelle de la convention - Page 10

Article 12 – La fin de la convention - Page 10

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure
- Résiliation de plein droit sans mise en demeure
- Résiliation par consentement mutuel
- Effets de la résiliation

Article 13 – Les recours - Page 11

- Recours contentieux

Article 14 – Confidentialité - Page 12

Signataires - Page 12

Annexe 1 – Evaluation 2019-2024 Page 12

Annexe 2 _ Diagnostic de territoire Page 26

Annexe 3 – Liste des équipements et services soutenus par les partenaires Page 42

Annexe 4 – Plan d'action 2025-2029 Page 43

Annexe 5 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg Page 56

Annexe 6 – Décision de la commission sociale du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Aube Page 58

Annexe 7 – Délibérations des conseils des collectivités locales partenaires Page 59

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision de la commission sociale du conseil d'administration de la Caf de l'Aube en date du 26.06.2024 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu les délibérations :

- du conseil communautaire de la Communauté de la région de Bar-sur-Aube (CCRB) du XX.XX.2024 ;
- du conseil municipal de la Commune de Bar-sur-Aube du XX.XX.2024 ;
- du conseil municipal de la Commune de Bayel du XX.XX.2024 ;
- du conseil municipal de la Commune de Ville-sous-la-Ferté du XX.XX.2024 ;
- du conseil municipal de la Commune de Juvancourt du XX.XX.2024 ;

figurant en annexe 6 de la présente convention.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes et leurs regroupements sont en effet particulièrement investis dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales et l'offre de structures d'équipements et de services aux familles seront précisées après finalisation du diagnostic
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions seront déterminés après finalisation du diagnostic

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Aube et les partenaires souhaitent conclure une Ctg pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire, sur la base d'un diagnostic à intégrer par voie d'avenant de la présente convention ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants, sur la base des travaux qui seront menés conjointement. Ces actions seront intégrées par voie d'avenant de la présente convention.

ARTICLE 2.A - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les domaines couverts par la Ctg peuvent être les suivants :

- Petite enfance
- Enfance-jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Logement
- Handicap
- Animation de la vie sociale

L'offre de service de la Caf vise les objectifs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 2.B - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA

Les domaines couverts par la CTG sur lesquels la MSA peut intervenir sont les suivants : la petite-enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Les objectifs de la MSA en direction des familles agricoles sont :

- Accompagner les familles dans leur parcours de vie :
 - Participer au renforcement et au maintien des capacités d'accès aux différents modes de garde individuels et collectifs
 - Assurer un accompagnement social individuel et collectif des familles en situation ou en risque de rupture familiale ou confrontées à la maladie
 - Renforcer l'accès aux loisirs et aux vacances des familles partant peu ou pas en vacances
- Contribuer à développer un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux et/ou fragiles :
 - Poursuivre le soutien à la création et au développement de services aux familles et d'actions sur les territoires ruraux et/ou fragiles
 - Accompagner les territoires ruraux et/ou fragiles pour le développement de projets destinés au mieux vivre des familles
 - Contribuer à l'animation de la vie sociale sur les territoires ruraux et/ou fragiles
 - Accompagner les initiatives en lien avec des besoins émergents en matière de mobilité ou de numérique
- Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux et/ou fragiles
 - Favoriser la prise d'autonomie des adolescents et des jeunes adultes ressortissants agricoles
 - Poursuivre l'accompagnement pour favoriser l'engagement des jeunes dans les territoires

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES PARTENAIRES

Les partenaires mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Ces actions visent à :

- Poursuivre le développement des services aux familles dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits, de l'animation de la vie sociale,
- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'accès à l'autonomie,
- Faciliter l'accès aux droits des familles.

Ces actions sont déclinées dans le diagnostic de territoire qui figure en annexe 1 de la présente convention. Elles s'appuient en particulier sur les établissements et services figurant en annexe 2.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

La Caf de l'Aube et les partenaires arrêtent un plan d'action pour la période 2025-2029.

Les enjeux et les objectifs spécifiques à chacune des actions, ainsi que les moyens de mise en œuvre et les modalités d'évaluation, sont précisés dans les fiches action figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le plan d'action sera enrichi au cours de la période, en fonction des besoins issus du diagnostic et sous couvert d'un accord de l'ensemble des partenaires. Tout changement fera l'objet d'échanges préalables, d'une validation par le comité de pilotage de la Ctg, ainsi que d'un avenant à la convention.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Aube et les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Pour les collectivités précédemment concernées par un contrat enfance-jeunesse (Cej), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 du Cej, et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme du « bonus territoire Ctg ».

De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, de la MSA, de la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube et des communes de Bar-sur-Aube, Bayel, Ville-sous-le-Ferté, Juvancourt. La composition du comité figure en annexe 4.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, et lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action qui constitue l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. Elle ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf de l'Aube.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITE

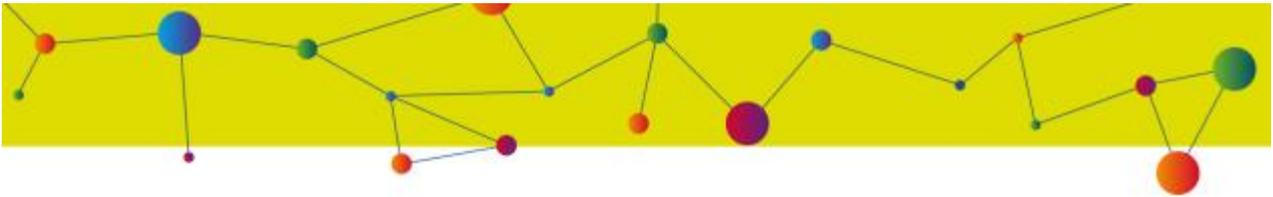
Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Troyes, le

En 9 exemplaires originaux.

La Caf		La Msa	
Le Président M. Séraphin DONI	Le Directeur M. Olivier SUZANNE	Le Président M. Séraphin DONI	Le Directeur M. Olivier SUZANNE
La Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube		La Commune de Bar-sur-Aube	La Commune de Bayel
Le Président M. Philippe BORDE		Le Maire M. Philippe BORDE	Le Maire Mme Laurence CAILLET
La Commune De Juvancourt	La Commune de Champignol-Lez- Mondeville	La Commune de Longchamp-sur-Onjon	La Commune de Ville sous la Ferté
Le Maire M. Olivier HENQUINBRANT	Le Maire M. Fabrice ANTOINE	Le Maire M. Patrick MARY	Le Maire M. Gérard PICOD

ANNEXE 1
Evaluation 2019-2024



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR
SUR AUBE

COMMUNE DE BAR SUR AUBE

COMMUNE DE BAYEL

COMMUNE DE VILLE SOUS LA FERTE

COMMUNE DE JUVANCOURT

EVALUATION DES ACTIONS - 2019-2024

Liste des actions prévues dans le cadre de la présente convention :

Thème 1 : Petite enfance

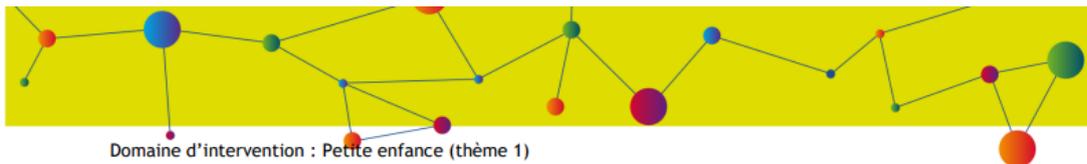
Action 1 : Accueil Petite enfance / maintien de l'offre existante

Thème 2 : Jeunesse

Action 1 : Commune de Bar sur Aube - maintien de l'offre existante (ACM MPT, ACM - Cœurs vaillants Ames vaillantes -, soutien au poste de la ludothèque de Bar sur Aube)

Action 2 : Commune de Bayel - maintien de l'offre existante (ACM MPT de Bayel)

Action 3 : Communes de Ville-sous-la-Ferté et Juvancourt - maintien de l'offre existante (ACM VSF et Juvancourt)



Domaine d'intervention : Petite enfance (thème 1)

Action 1 : CCRB - Accueil Petite enfance - Maintien de l'offre existante

Rappel des enjeux issus du diagnostic partagé				
La Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube dispose d'une offre de services de qualité (Multi-accueil « Maison de l'Enfance » et Relais d'Assistants Maternels) répondant aux besoins du territoire.				
Il s'agit donc de maintenir cette offre durant la durée de la convention, sur la base des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme le 31 décembre 2019.				
Rappel des objectifs généraux et opérationnels				
Assurer le maintien des équipements et de l'offre de services afin que la population puisse continuer à en bénéficier.				
Actions prévues		Actions réalisées		
Poursuite de l'existant durant la durée de la convention, sur la base des objectifs du CEJ arrivant à terme le 31 décembre 2019				
Services mobilisés		Partenaires associés		
Pilote(s) : Monsieur Philippe BORDE, Président de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube		- Nouveau gestionnaire Léa et Léo		
Financement (en cas de coût supplémentaire, bien préciser les montants et l'origine des produits)				
Pas de coût supplémentaire ; Le financement est assuré par la collectivité et la CAF de l'Aube au moyen des prestations de service qu'elle verse				
Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023
Multi-accueil				
Nombre d'enfants inscrits	84	84	75	76



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Taux occupation réel	62.85%	65.90%	66.95%	73,71%
Taux occupation financier	65.25%	70%	71.41%	76,12%
Taux de facturation	103.81%	106.22%	106.66%	103,26%
% enfants en situation de handicap	1.19%	1.19%	0%	1,32%
% enfants participation >= 1 €	35.71%	33.33%	30.67%	30,26%
Satisfaction des familles				
Intégration enquête Filoue				
Résultats observés				
Tension offre / demande Besoins en mode d'accueil sur autre commune de la CC ? <i>27 demandes d'inscriptions en régulier pour septembre 2024 13 familles acceptées et déjà 5 demande pour janvier 2025 Nous accueillons 15 enfant en accueil occasionnel en 2024</i>				
Origine géographique des familles <i>Plusieurs familles de Dolancourt ou Jessains, Vauchonvilliers, Eclance, La Rothière font des demandes de garde, proposition en occasionnels faites</i>				
Typologie des publics accueillis :				



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

1 : Catégories socio-professionnelles	
	<p>Les publics accueillis : La structure accueille actuellement une majorité de famille dont au moins un des parents travaille.</p> <p>Des contrats réguliers sont proposés (puis en fonction des disponibilités). La structure accueille également des enfants en occasionnel (2 à 3 fois par semaine). Un accueil d'urgence est également proposé suivant les disponibilités.</p> <p>Plusieurs familles ont des contrats atypiques (horaires et jours fluctuant en fonction de leur planning de travail)</p> <p>La structure accueille des enfants placés en familles d'accueil, adressés par la PMI ou suivis pas des éducateurs. Deux famille ont également un contrat occasionnel pour permettre aux parents de prendre des cours de français La structure peut accueillir des enfants porteurs de handicap, actuellement 1 enfant a une reconnaissance MDPH.</p>
<p>Inscription de la structure dans le partenariat local : Partenariat avec le RPE dans le cadre d'échanges réguliers Partenariat avec la médiathèque qui propose des interventions deux fois par mois. Partenariat avec les écoles : passerelle crèche école maternelle.</p> <p>Besoins identifiés en matière de soutien à la parentalité ? (Lien avec acteurs en la matière ?) <i>Certaines familles déplorent le manque de lieu d'échange entre parents.</i></p>	
Synthèse	
<p>Globalement, l'offre répond-à la demande.</p> <p>La structure on observe depuis le COVID une modification des besoins de mode de garde. Les contrats sont plus petits, (moins de jours d'accueil ou amplitude horaire moins importante).</p>	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Relais Petite enfance				
Evolution du nb d'AM agréées / actives	41 AM agréées / 36 en activité	42 AM agréées / 40 en activité	40 AM agréées / 37 en activité	37 AM agréées / 32 en activité
Fréquentation du RPE (Professionnels/familles)	35 AM différentes ont fréquenté la structure / 40 familles différentes ont fait appel au relais	31 AM différentes ont fréquenté la structure / 40 familles différentes ont fait appel au relais	29 AM différentes ont fréquenté la structure / 50 familles différentes ont fait appel au relais	26 AM différentes ont fréquenté la structure / 46 familles différentes ont fait appel au relais
Extension du périmètre du RPE	non			
Satisfaction professionnels / familles	Les assistantes maternelles continuent de fréquenter la structure avec autant d'intérêt. Une dizaine de professionnelles sont même d'ailleurs très actives sur la structure et partent régulièrement en formation. Les projets de la structure sont posés en concertation avec les envies et les besoins exprimés par les professionnelles. Quant aux familles, il est difficile d'évaluer leur satisfaction mais elles sont accueillies, écoutées, aiguillées, orientées en fonction de leurs besoins.			
Résultats observés				
<p>Le relais petite Enfance accompagne les familles dans leur rôle de particulier employeur notamment dans toutes les questions d'ordre législatif concernant le contrat de travail qui les lient à l'assistante maternelle. L'animatrice ne donne toujours qu'une information de premier niveau, au besoin elle renvoie les familles vers la DIRECTE, Pajemploi ...</p> <p>A la demande des familles et professionnelles, l'animatrice peut recevoir au relais pour accompagner dans la rédaction du contrat de travail. En prenant le temps de détailler chaque point législatif du contrat et de l'expliquer pleinement, chacun entend et comprend la même chose ce qui permet souvent de limiter les incompréhensions et les erreurs d'interprétation mais aussi les erreurs dans la rédaction du contrat de travail.</p> <p>Le relais accompagne les familles dans les déclarations Pajemploi, demande de CMG, fin de contrat, etc. mais aussi pour toutes questions d'ordre pédagogique ou éducative.</p> <p>Accompagner, c'est écouter les besoins, les demandes des familles, les aiguiller, leur répondre si cela reste dans le champ de compétences de l'animatrice et au besoin les réorienter vers d'autres structures, d'autres professionnels.</p>				



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

- Guichet unique (mission renforcée) :
Pas encore mis en place mais un projet en cours de réalisation

Rôle du RPE vis-à-vis des professionnels :

- Le relais accompagne les assistantes maternelles dans tous leurs questionnements que cela soit lié au contrat de travail qui les lie avec le parent employeur, dans les différentes démarches auprès du conseil départemental, mais aussi sur tout le versant éducatif, pédagogique.

L'animatrice du relais a incité les assistantes maternelles à s'inscrire sur mon enfant .fr, expliquant également l'intérêt de ce site et rappelle régulièrement l'intérêt de mettre à jour leurs disponibilités sur ce site. Aujourd'hui, seulement deux assistantes maternelles ne se sont pas référencées sur le site malgré plusieurs appels.

Le relais communique également tout changement lié à la profession.

L'animatrice communique de plusieurs façons avec les professionnelles, par mail, par le biais du groupe fermé FB, par message ou par téléphone.

Les professionnelles sollicitent le relais notamment pour des questions liées au contrat de travail ou pour échanger autour des aspects pédagogiques.

Le relais Petite Enfance est un lieu de rencontres et d'échanges pour les professionnelles. Par le biais des différentes actions proposées sur la structure, le relais donne aux assistantes maternelles la possibilité de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, de créer du lien, de se mettre en relation et de faciliter aussi par exemple la mise en relation avec d'autres professionnelles quand il y a besoin d'un remplacement.

- Les ateliers d'éveil offrent la possibilité aux assistantes maternelles de venir sur la structure avec les enfants qu'elles accueillent d'expérimenter de nouvelles techniques pédagogiques, de travailler aussi sur le positionnement professionnel. En effet, depuis deux ans, en concertation avec les assistantes maternelles, l'animatrice du relais a adapté le concept pédagogique de l'itinérance ludique aux temps d'ateliers. Ce changement a permis de travailler et de développer chez les professionnelles une observation active des enfants, d'observer aussi leurs réels besoins et de pouvoir adapter les réponses de façon adéquate.
- L'animatrice accompagne les professionnelles dans leurs besoins spécifiques. Bien souvent, ces demandes sont en lien avec des observations faites par rapport à des besoins spécifiques des enfants (développement psycho moteur, observations questionnantes...), lien avec les familles. Mais aussi l'animatrice écoute les attentes et besoins des professionnelles pour proposer des rencontres thématiques.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

- Le relais petite Enfance accompagne les assistantes maternelles dans toutes les questions d'ordre législatif concernant le contrat de travail qui les lient au parent employeur. L'animatrice ne donne toujours qu'une information de premier niveau, au besoin elle renvoie vers la DIRECTE, Pajemploi ...
A la demande des familles et professionnelles, l'animatrice peut recevoir au relais pour accompagner dans la rédaction du contrat de travail. En prenant le temps de détailler chaque point législatif du contrat et de l'expliquer pleinement, chacun entend et comprend la même chose ce qui permet souvent de limiter les incompréhensions et les erreurs d'interprétation mais aussi les erreurs dans la rédaction du contrat de travail.

- Analyse de la pratique professionnelle. Il est proposé aux assistantes maternelles depuis deux ans de l'analyse de pratiques professionnelles. 8 assistantes maternelles y participent à hauteur de 6 séances par an. Les professionnelles y voient un vrai plus, des échanges constructifs, pertinents. Ces séances animées par une professionnelle formée à l'analyse de pratiques apportent un vrai recul sur leur pratique professionnelle.

Lien avec partenaires : le relais a développé un travail partenarial avec les acteurs Enfance et Petite Enfance du territoire notamment par son implication forte dans la semaine petite Enfance qui a lieu sur le territoire depuis 10 ans (Centre médicosocial, MPT, CADA, médiathèque, Maison de l'Enfance ...) et en impliquant fortement les assistantes maternelles.

Chaque mois, un atelier « autour du livre » a lieu à la médiathèque. Des points réguliers sont fait avec l'infirmière puéricultrice du secteur, occasion d'envisager les demandes d'agrément, et de faire le point sur l'évolution des places d'accueil chez les assistantes maternelles.

L'animatrice du relais travaille également en lien avec la directrice du multi - accueil : point sur les demandes, sur les disponibilités d'accueil, mise en lien des familles.

Synthèse

La mise en lien avec les familles et les professionnelles est facilitée, notamment quand les besoins d'accueil des familles sont spécifiques (horaires atypiques, enfant à besoin particulier...)

Les liens créent entre les assistantes maternelles fréquentant la structure et le travail mis en place par l'animatrice permettent de trouver rapidement un relais chez une autre professionnelle quand l'assistante maternelle a un empêchement à accueillir (congés, arrêt maladie...)



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Depuis la création du relais, on constate moins de litiges entre parent et assistante maternelle, dus à des incompréhensions du contrat.

En développant les rencontres thématiques, en facilitant l'accès à la formation continue, en offrant la possibilité de temps pour réfléchir à la pratique professionnelle, la qualité de l'accueil chez les assistantes maternelles est renforcé.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Domaine d'intervention : Jeunesse (thème 2)

Action 1 : Commune de Bar sur Aube - maintien de l'offre existante

Rappel des enjeux issus du diagnostic partagé	
La commune de Bar-sur-Aube dispose d'une offre de services de qualité (Accueils de Loisirs sans Hébergement « Maison Pour Tous de Bar-sur-Aube » et « Cœurs Vaillants Âmes Vaillantes », et soutien au poste de la ludothèque de Bar-sur-Aube) répondant aux besoins du territoire. Il s'agit donc de maintenir cette offre durant la durée de la convention, sur la base des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme le 31 décembre 2019.	
Rappel des objectifs généraux et opérationnels	
Assurer le maintien des équipements et de l'offre de services afin que la population puisse continuer à en bénéficier.	
Actions prévues	Actions réalisées
Poursuite de l'existant durant la durée de la convention, sur la base des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme le 31 décembre 2019.	
Services mobilisés	Partenaires associés
Pilote(s) : commune de bar sur Aube	- ALSH Maison Pour Tous de Bar-sur-Aube - ALSH « Cœurs Vaillants Âmes Vaillantes » de Bar-sur-Aube (MPT) - Ludothèque de Bar-sur-Aube
Financement (en cas de coût supplémentaire, bien préciser les montants et l'origine des produits)	
Pas de coût supplémentaire ; Le financement est assuré par la collectivité et la CAF de l'Aube au moyen des prestations de service qu'elle verse.	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023
ACM périscolaire + extrascolaire				
Nombre d'enfants inscrits	181	207	272	287
Occupation / fréquentation	10 000 heures réalisées en périscolaire et 24 519 heures réalisées en extrascolaire	12 325,75 heures réalisées en périscolaire et 31 724 heures réalisées en extrascolaire. Soit 50 enfants en moyenne/jour	15 753 heures réalisées en périscolaire et 38 907 heures réalisées en extrascolaire. Soit 52 enfants en moyenne /jour	16 910 heures réalisées en périscolaire et 36 316 heures réalisées en extrascolaire. Soit 54 enfants en moyenne/jour.
Nb d'enfants en situation de handicap	13	21	4	2
Retour des enfants et des familles	Satisfaction de l'inscription et du paiement en ligne. Propositions d'activités par les animateurs et les enfants qui s'appuient sur la pédagogie du choix et de l'autonomie	Satisfaction de l'inscription et du paiement en ligne. Propositions d'activités par les animateurs et les enfants qui s'appuient sur la pédagogie du choix et de l'autonomie	Satisfaction de l'inscription et du paiement en ligne. Propositions d'activités par les animateurs et les enfants qui s'appuient sur la pédagogie du choix et de l'autonomie	Satisfaction de l'inscription et du paiement en ligne. Propositions d'activités par les animateurs et les enfants qui s'appuient sur la pédagogie du choix et de l'autonomie
Adéquation entre l'offre et la demande	Bonne amplitude d'accueil des enfants adaptée aux horaires de travail des parents (7h30 à 18h30).	Bonne amplitude d'accueil des enfants adaptée aux horaires de travail des parents (7h30 à 18h30).	Bonne amplitude d'accueil des enfants adaptée aux horaires de travail des parents (7h30 à 18h30).	Bonne amplitude d'accueil des enfants adaptée aux horaires de travail des parents (7h30 à 18h30).
ACM club ados				
Nombre d'enfants inscrits	109	105	133	165
Occupation / fréquentation	7 925 heures réalisées	9 845 heures réalisées	9 135 heures réalisées	8 547,43 heures réalisées
Nb d'enfants en situation de handicap	0	0	4	3



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Retour des enfants et des familles	Bonne variété et mixité des activités proposées					
Adéquation entre l'offre et la demande						
Résultats observés						
Fréquentation des services ALSH						
Pour l'ACM enfants « le village d'enfants », la fréquentation est en hausse.						
LE VILLAGE D'ENFANTS :						
A/La fréquentation du « village d'enfants »						
	2021		2022		2023	
	Nombre d'Enfants	Fréquentation en heures réalisées	Nombre d'Enfants	Fréquentation en heures réalisées	Nombre d'enfants	Fréquentation en heures réalisées
Hiver	68	3013,25	79	3104,75	97	4525
Printemps	15	446,25	98	4074,50	101	4253,50
Juillet	114	7414,75	120	6955,25	138	15 375,96
Août	101	5466,75	124	9281,75		
Toussaint	91	3385,5	93	3709	81	3547,50
Noël	41	945,25	71	1911,25	0	0
Mercredis	135	11640,50	146	13973	138	14713,50
Séjours	30	1440	3 mini-camps : 37	1740	1 Mini-camp 3 camps : 27	1230
TOTAL		33306		44 759		43645



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Accueil de 200 enfants différents en 2021, 227 enfants différents (en 2022) dont 56% viennent de Bar sur Aube. La fréquentation (en heures) de l'année a augmenté de 13 % (en 2021) de 34 % (en 2022), stabilisation en 2023 (fermeture de la première semaine des vacances de Noël fin décembre).

Mercredis : 2021 :144, 2022 : 146, 2023 :138
Eté 2021 :137, 2022 : 152, 2023 :138
La capacité d'accueil de l'ACM est de 50 enfants.

Typologie des familles fréquentant les ALSH :

La MPT de Bar-sur-Aube a institué le règlement à l'inscription tout en proposant des facilités de paiement (pour pallier les impayés, nombreux en 2022). Collaboration étroite avec les assistantes sociales du CD qui peuvent attribuer des aides pour les familles confrontées à des difficultés. L'association n'a pas constaté de hausse de demande d'échelonnement de paiement.

*Pour l'ACM enfants périscolaire (village d'enfants)

En 2021, la tranche de QF la plus représentée est celle la plus élevée soit la 6ème. Répartition des enfants sur les différentes tranches de 2 à 5 (21-21-26).

En 2022, la tranche de QF la plus représentée est encore celle la plus élevée soit la 6ème. Répartition des enfants sur les différentes tranches de 2 à 4 (21-25-23).

En 2023, la tranche de QF la plus représentée est encore celle la plus élevée soit la 6ème. Répartition des enfants sur les tranches 2 et 4 (27-20).

*Pour l'ACM enfants extrascolaire (village d'enfants)

En 2021, la tranche de QF la plus représentée est celle la plus élevée soit la 6ème (68). Répartition des enfants la plus importante sur les tranches 3 et 4 (30 et 34).

En 2022, la tranche de QF la plus représentée est encore celle la plus élevée soit la 6ème (83). Répartition des familles sur les tranches de 2 - 3-et 4 (30-38-26).

En 2023, la tranche de QF la plus représentée est encore celle la plus élevée soit la 6ème (72). Répartition des familles la plus importante sur les tranches de 2,3 et 4 (27-20).

La MPT de Bar-sur-Aube accueille des enfants présentant des troubles du comportement ou porteurs de handicaps : 13 enfants en 2020, 21 en 2021 et 2022. Cela a nécessité la mise en place de jeux favorisant la participation de tous (jeux de coopération, jeux ludiques, coopératifs et sensoriels), le développement des activités de plein air, l'achat de matériel pédagogique spécifique et adapté (instruments pour éveil musical, bouteilles sensorielles, livres sans texte) Depuis plusieurs années, les animatrices suivent à des formations et proposent des jeux inclusifs adaptés aux enfants porteurs d'handicap.

Les services répondent aux besoins des familles :

L'amplitude d'accueil des enfants est adaptée aux horaires des parents qui travaillent tôt le matin , qui travaillent loin de Bar Sur Aube ou après 17h30 (7h30 à 18h30).



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Les démarches sont simplifiées : inscription en ligne, accueil à la journée ou demi-journée avec ou sans repas, pas d'obligation d'un nombre de jours minimal d'inscription.

Cependant, l'accessibilité de la MPT aux enfants porteurs d'handicaps moteurs n'est pas vraiment adaptée en raison de la présence d'escaliers au niveau de chaque accès.

Les Alsh de la MPT sont inscrits dans un réseau partenarial : avec les autres ACM et ceux du réseau des MJC/MPT, avec le conservatoire de musique. La MPT participe à la -Semaine Petite Enfance organisée par le collectif « les 10 doigts » regroupant le Pôle petite enfance Léa et Léo, la-médiathèque, la-MPT, l'HUDA, le CADA, l'ACM petite enfance et le CMS. Des temps de formation et des actions communes (sorties et rencontres sur la question environnementale) sont réalisées avec les Alsh du territoire.

L'association ne rencontre pas de difficultés particulières. L'équipe est stable. La fidélisation du personnel se renforce par le financement de 4 B.A.F.A qui vont effectuer leur stage pratique à l'ACM de la MPT.

Le personnel participe aux formations proposées par la DDCSPP qui sont assez pertinentes et adaptées à la réalité des ACM, et à la journée Handisports.

Dans le cadre du projet « semer des graines de changement » (financement MSA 2022-2023), à partir des constats concernant les enfants de l'accueil de loisirs, proposition d'une formation aux animateurs pour leur apporter des outils et un accompagnement afin de favoriser la gestion des émotions par les enfants et la mise en œuvre de temps de retour au calme.

Synthèse

Les services proposés répondent aux besoins. Les familles qui travaillent en intérimaire ou à des horaires très tôt ou tardifs apprécient l'amplitude horaire de l'accueil de loisirs. Cependant il est nécessaire de rester vigilant pour que l'accueil de loisirs reste une entité éducative, identifiée comme tel par les parents, et pas qu'un service de garde. Il est nécessaire de maintenir des règles d'inscription souples mais suffisamment cadrantes pour éviter l'effet de l'utilisation du « village d'enfants » comme « service de garde de dépannage ».

La mutualisation de sorties, rencontres ou actions communes inter-ALSH sont à maintenir pour diverses raisons : économiques, enrichissement des projets pédagogiques de chacune structures, partage d'expériences entre professionnels et enfants.

La MPT souhaite relancer la proposition de mise en place d'une passerelle multi accueil - crèche/ accueil de loisirs de la MPT en 2024, et poursuivre la passerelle entre le village d'enfants et l'accueil de loisirs ados instaurée en 2020. (groupe des grands qui participent à des temps d'activités de l'accueil de loisirs ados). Ces actions contribuent à une meilleure intégration des enfants et peuvent rassurer les



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

parents.

Les partenariats sont développés : intervention de la ludothèque sur les accueils de loisirs pendant les vacances, partenariat avec le conservatoire de la ville de Bar Sur Aube pour faire découvrir aux enfants et les sensibiliser à la pratique d'instruments de musique les mercredis.

L'association ne semble pas rencontrer de difficultés particulières.

Elle souligne la participation des animatrices à des formations. La plus-value c'est quand les formateurs viennent sur le site (au village d'enfants) pour apporter à l'équipe, leur expertise et regard extérieur et leur permettre de renforcer ou de changer les pratiques.

Ludothèque				
Nb de personnes fréquentant la ludothèque				
Nombre d'actions proposées				
Satisfactions des usagers				
Résultats observés				
L'activité de la ludothèque s'est arrêtée avec le départ à la retraite de l'animatrice en 2019.				
Synthèse				
Action non maintenue.				



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Domaine d'intervention : Jeunesse (thème 2)

Action 2 : Commune de Bayel - maintien de l'offre existante

Rappel des enjeux issus du diagnostic partagé	
La commune de Bayel dispose d'une offre de services de qualité (Accueils de Loisirs sans Hébergement « Maison Pour Tous de Bayel ») répondant aux besoins du territoire.	
Il s'agit donc de maintenir cette offre durant la durée de la convention, sur la base des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme le 31 décembre 2019.	
Rappel des objectifs généraux et opérationnels	
Assurer le maintien des équipements et de l'offre de services afin que la population puisse continuer à en bénéficier.	
Actions prévues	Actions réalisées
Poursuite de l'existant durant la durée de la convention, sur la base des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme le 31 décembre 2019.	
Services mobilisés	Partenaires associés
Pilote(s) : Commune de Bayel ALSH municipal La Cabane aux enfants depuis 2021.	ALSH MPT de Bayel jusqu'en 2020
Financement (en cas de coût supplémentaire, bien préciser les montants et l'origine des produits)	
Pas de coût supplémentaire ; Le financement est assuré par la collectivité et la CAF de l'Aube au moyen des prestations de service qu'elle verse.	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enfants inscrits	21 en périscolaire	44 en périscolaire et 25 en extrascolaire	48 en périscolaire et 38 en extrascolaire	24 en périscolaire et 24 en extrascolaire
Occupation / fréquentation	2937 heures réalisées en périscolaires, 993 en extrascolaire	25 887 heures réalisées en périscolaires et 27360 en extrascolaire	13 376 heures réalisées en périscolaires et 4 576 en extrascolaire	17 760,50 heures réalisées en périscolaires et 5 804,25 en extrascolaire
Nb d'enfants en situation de handicap	0	0	0	0
Retour des enfants et des familles	?	?	?	?
Adéquation entre l'offre et la demande	?	?	?	?

Résultats observés

La fréquentation des services ALSH est très fluctuante et progresse depuis la reprise du service par la commune.

Le service touche principalement des familles ayant un QF<800€. La commune a mis en place la cantine à 1€ et propose de l'aide aux devoirs sur l'accueil périscolaire du soir.

Il semble répondre aux besoins des familles, en termes d'horaires, de périodes de fonctionnement et de tarification.

La structure n'a pas développé de relations partenariales.
Elle rencontre des difficultés de recrutement de personnel et de transport.

Les professionnels n'ont pas suivi de formations et/ou d'actions de sensibilisation sur la période conventionnelle.

Synthèse

Le service proposé semble répondre aux besoins des familles de la commune.

La démarche CTG devrait permettre la mise en place d'actions conjointes avec les autres Alsh du territoire (Clairvaux et Bar-sur-Aube), notamment en matière de mutualisation de personnel, de transport ou d'actions.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Domaine d'intervention : Jeunesse (thème 2)

Action 3 : Communes de Ville-sous-la-Ferté et Juvancourt

Rappel des enjeux issus du diagnostic partagé	
Les communes de Ville-sous-la-Ferté et Juvancourt disposent d'une offre de services de qualité (Accueils de Loisirs sans Hébergement de Ville-sous-la-Ferté et Juvancourt) répondant aux besoins du territoire. Il s'agit donc de maintenir cette offre durant la durée de la convention, sur la base des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme le 31 décembre 2019.	
Rappel des objectifs généraux et opérationnels	
Assurer le maintien des équipements et de l'offre de services afin que la population puisse continuer à en bénéficier	
Actions prévues	Actions réalisées
Poursuite de l'existant durant la durée de la convention, sur la base des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme le 31 décembre 2019.	
Services mobilisés	Partenaires associés
Pilote(s) : Communes de Ville-sous-la-Ferté et Juvancourt	MPT de la Haute Vallée de l'Aube
Financement (en cas de coût supplémentaire, bien préciser les montants et l'origine des produits)	
Pas de coût supplémentaire ; Le financement est assuré par la collectivité et la CAF de l'Aube au moyen des prestations de service qu'elle verse.	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Indicateurs d'évaluation	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enfants inscrits	129	122	119	119
Occupation / fréquentation	13 647 heures réalisées en périscolaire, 7 641 heures réalisées en extrascolaire	13 623 heures réalisées en périscolaire, 7 291 heures réalisées en extrascolaire	13 294 heures réalisées en périscolaire, 6 600 heures réalisées en extrascolaire	16 125 heures réalisées en périscolaire, 7 739 heures réalisées en extrascolaire
Nb d'enfants en situation de handicap	0	0	0	0
Retour des enfants et des familles				
Adéquation entre l'offre et la demande				
Résultats observés				
<p>Fréquentation des services ALSH : Une activité périscolaire qui a fortement progressé entre 2019 et 2023 (+28,6%), et une activité extrascolaire plutôt stable qui a réussi à retrouver son public après la COVID. La fermeture de la centrale de Clairvaux a eu peu d'effets sur la fréquentation du service. La structure souligne la très forte baisse des fréquentations sur le mercredi entre 2019 et 2022, et notamment les après-midis. Cette situation est liée d'une part aux parents en télétravail ou qui mobilisent les grands-parents pour garder leurs enfants, mais aussi parce qu'un certain nombre d'enfants fréquente les clubs sportifs situés essentiellement sur Bar sur Aube. Cependant, l'association signale un regain d'activité le mercredi, depuis peu. De même, l'association observe une forte fréquentation pour les séjours.</p> <p>Typologie des familles fréquentant les ALSH : L'association constate l'accueil de plus en plus d'enfants issus de familles monoparentales et/ou habitant dans un logement social. Elle précise que r la commune de Ville sous la Ferté compte un grand nombre de familles d'accueil 14 dans le secteur). La tranche de quotient familial la plus représentée est la tranche 3 puis la tranche 2 puis la tranche supérieur à 1000 euros. Dans l'ensemble les familles sont régulières dans le paiement des factures. L'association n'accueille pas d'enfant en situation de handicap, mais dénombre, dans les effectifs d'enfants, des enfants à besoin spécifique. L'accueil est pensé en étroite collaboration avec les familles afin de répondre aux besoins des enfants.</p> <p>Les services répondent-ils aux besoins des familles ? (Horaires, type d'offre et tarification) Les plages horaires d'ouverture et de fermeture sont larges et basés sur les horaires d'ouverture des usines locales.</p>				



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

<p>L'association déplore le manque de lieu accueil pour les adolescents.</p> <p>Relations partenariales : L'association travaille avec le restaurateur local qui propose bénévolement des ateliers cuisines, et le club des archers de Ville sous la Ferté. Des actions communes avec les Alsh gérés par les Maisons pour Tous locales sont mises en œuvre. Un projet de mutualisation de bus avec l'Alsh de Bayel pour une grande sortie en été est en cours de réflexion, afin de palier les problèmes de mobilité des structures rurales et le coût des locations de bus qui a fortement augmenté ces dernières années.</p> <p>Difficultés rencontrées (recrutement de personnel ? Accueil des enfants porteurs de handicap ?) Contrairement à d'autres structures, l'association ne semble pas rencontrer de difficultés de recrutement. Elle a su conserver des liens avec des jeunes qui souhaitent devenir animateur B.A.F.A. Cela permet à l'association de leur proposer une embauche sur les vacances d'été.</p> <p>Formations/sensibilisation des professionnels : besoins ? Actions réalisées ? L'association rencontre des difficultés à former le personnel, car il est difficile, pour le personnel permanent de s'absenter de la structure et de se faire remplacer. Cependant des actions avec le réseau des M.P.T : rencontres inter centres autour du sport, actions de sensibilisation à la nature, au recyclage.</p>
Synthèse
<p>Impact sur les familles : L'association pense que les services répondent aux besoins des primaires mais il y a un manque pour les adolescents.</p> <p>Impact des collaborations inter-ALSH : Les échanges entre les différents centres, permettent de ne pas s'isoler, d'échanger et de partager sur les métiers et les pédagogies. Un dispositif local d'accompagnement (D.L.A) suite à des difficultés financières est en cours afin d'étudier différentes stratégies : mutualisation avec un service similaire sur un autre territoire ou reprise du service en gestion directe par la commune afin de préserver tous les services mis en place pour les enfants.</p> <p>Partenariats développés :</p>



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Mutualisation de sortie pédagogique avec l'Alsh municipal de Bayel, rencontre avec l'Alsh de Bar-sur-Aube, rencontre inter centres sur l'handisport.

Difficultés rencontrées par les professionnels ?

L'association, compte tenu de ses difficultés financières, n'a pas les moyens de proposer des sorties pédagogiques. Elle éprouve également des difficultés à envoyer le personnel en formation (remplacement problématique).



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

DEVELOPPEMENT D' ACTIONS SUPPLEMENTAIRES « en cours de CTG »

Domaine d'intervention : Jeunesse (thème 2)

Action 1 : Commune de Bar sur Aube - agrément Prestation de service Jeunes - MPT-CS

Le club ados de la Maison Pour Tous est un lieu d'accueil convivial et d'activités diversifiées, ouvert aux jeunes collégiens et lycéens, habitants de Bar-sur-Aube et des communes voisines, ouvert :

- pendant les périodes scolaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h30 et les mercredis de 14h à 19h
- pendant les périodes de vacances scolaires du lundi au vendredi (sauf 4 semaines en août et 1 semaine à Noël).

L'équipe d'animation du club ados est composée de 2 animateurs permanents qui gèrent conjointement la direction et l'animation du club ados. Pendant les vacances, l'équipe d'animation est renforcée selon les possibilités financières de la structure par l'embauche ponctuelle de vacataires qualifiés. Le projet du club ados a été retravaillé et vise les objectifs suivants :

- Participer à l'éducation citoyenne des jeunes
- Vivre ensemble et faire preuve de tolérance
- Participer à l'ouverture des jeunes sur le plan culturel, physique et sportif, artistique
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets
- Accompagner les jeunes dans la prise d'initiatives
- Rendre les jeunes responsables
- Impliquer les jeunes sur le long terme
- Participer à la vie locale à l'échelle de la commune et de la communauté de communes
- Proposer aux jeunes un accompagnement à la scolarité (CLAS : Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité).



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Dans ce contexte, la Maison Pour Tous bénéficie, pour une partie de son projet en direction des adolescents, de la prestation de service jeunes attribuée par la CAF pour la période 2020, 2021 (suspendue en 2022 et 2023), reconduite en 2024. Cet agrément permet d'accompagner les projets proposant de passer d'une offre d'activités dite « occupationnelles » à l'accompagnement de projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs, proposés et pensés par les jeunes dans des cadres plus souples (ex/horaires élargis, pas d'inscription préalable) et selon des modalités facilitant l'expression des jeunes.

Les actions et l'approche mises en place ont permis aux jeunes de développer leur capacité d'argumenter, de plaider, et de présenter leurs projets. Ils sont amenés à coconstruire un projet et des actions, à anticiper et programmer différentes étapes.

Les familles sont associées aux actions d'autofinancement et de valorisation. (ex : préparation d'un repas pour une soirée de danses, réalisation conjointe d'un livre de recettes en vente, etc.).

Lieu est aujourd'hui identifié comme un lieu d'accueil et d'écoute des jeunes, surtout pour certains acteurs de la Cité scolaire.

La structure observe une baisse de fréquentation de jeunes les mercredis. En effet depuis la période COVID, les jeunes sont de plus en plus sédentaires, car ils ont pris de nouvelles habitudes de travail, de loisirs et de vie (cours en distanciel, port du masque, interactions limitées, etc.). Leurs liens sociaux se sont considérablement dégradés et ils ont désormais du mal à se projeter dans l'avenir. Le mercredi après-midi semble être pour les ados un temps pour eux, pour se reposer. Ils semblent moins enclins à participer à des activités de groupe ou collectives.

Domaine d'intervention : Jeunesse (thème 2)

Action 2 : Commune de Bar sur Aube - Acm communal les Petits Baralbins

Domaine d'intervention : Parentalité (thème 3)

Action 1 : Commune de Bar sur Aube - CLAS - MPT-CS

CLAS élémentaires :

Les enfants sont accueillis 4 soirs par semaine (lundi-mardi-jeudi-venredi de 16h30 à 18h30). Ils bénéficient d'une aide méthodologique (aide aux devoirs) et participent à des projets visant à renforcer les compétences transversales nécessaires dans leur scolarité.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Le nombre de bénéficiaires a fortement baissé en 2023 en raison de la nécessité de mieux cadrer cette action et de renforcer les relations avec les parents

Nombre d'enfants accueillis : 20 en 2021/2021, 23 en 2021/2022, 18 en 2022/ 2023.

Le contenu des séances : appui et/ou aide méthodologique, aide au travail personnel, accompagnement à l'usage du numérique, activités culturelles ou artistiques, lecture plaisir, sportives, activités scientifiques, techniques informatiques, jeux éducatifs, sorties et/ou visites, activités liées à la citoyenneté (recherche d'informations, débats).

Des relations formelles et informelles ont été établies avec les établissements scolaires. L'association a dû relancer les relations avec les établissements scolaire (Cité scolaire en 2024 et notamment la CPE et l'infirmière scolaire ; écoles Maurice Véchin et Arthur Bureau). Les contacts sont réguliers avec la structure de demandeurs d'asile AATM qui oriente les familles sur la MPT.

Le Clas étant avant tout un dispositif de soutien à la parentalité, l'association a observé une évolution de l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Sur l'année 2020/21, quelques parents sont venus chaque soir rechercher leurs enfants. Ils prenaient le temps de discuter avec les encadrants. Selon l'âge des enfants, les interventions auprès des parents étaient variables. Les parents des collégiens étaient moins présents. Ils étaient toujours incités à prendre contact avec les enseignants. Certains le faisaient suite à des échanges avec les encadrants de la MPT. Sur l'année 2021/22, après les aléas des conditions sanitaires et les absences répétées des enfants à l'école, l'équipe s'est essentiellement concentrée sur les enfants, leurs apprentissages et leurs difficultés. Néanmoins, un temps informel était pris avec les parents qui viennent chercher leurs enfants autour d'échanges sur leurs enfants, le déroulement de la séance et l'évolution du travail.

*CLAS collégiens et lycéens :

Nombre de jeunes accueillis : 18 collégiens et 2 lycéens en 2020/2021, 15 collégiens et 3 lycéens en 2021/2022 et 32 collégiens et 4 lycéens en 2022/2023.

Action 2 : Commune de Bar sur Aube – REAAP – MPT-CS

ACTIONS FAMILIALES COLLECTIVES ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

A/ quelques chiffres de fréquentation :

Quelques chiffres de fréquentation (nbre d'enfants et adultes différents)	2021	2022	2023
Projets « hors les murs » et sorties familles	Projet avec la fédération MJC « Hors les murs ». Sorties canoë sur l'Aube	- Projet « hors les murs » devenu « Escapades Estivales » - Projet résidence d'artiste avec la compagnie « Traumer ». - Projet Fédération MJC inter mot avec Vendeuvre et Brienne avec l'artiste Zémanel. - Sorties Canoë - Sorties de découvertes locales	- projet chantier participatif pour rénover la salle familles quartier Varennes qui a réuni des familles et des bénévoles de BSA
Projets spécifiques Réseau d'Ecoute d'Accompagnement d'Appui à la Parentalité (CAF)	Pause parents : 7 parents	Pause parents : 5 parents	Les Brigades du goût avec le restaurant L'Instant Baralbin 11 parents au total : 197 personnes sont venues en familles et entre amis(es) découvrir et partager les plats traditionnels (112 parents, 33 enfants et 64 familles différentes)
	Semaine petite enfance : 150 participants 30 parents 124 enfants différents 28 familles	Semaine petite enfance : 480 participants 230 parents 250 enfants différents 200 familles	Semaine petite enfance : 512 participants 154 parents 338 enfants 140 familles
	Ateliers parents/enfants : 52 séances 85 participants 34 parents et 51 enfants 30 familles	Ateliers Parents/Enfants : 85 séances 770 participants 320 parents et 450 enfants différents 182 familles	Ateliers parents/enfants : 55 séances 89 participants 34 parents et 54 enfants différents 26 familles

Les familles s'impliquent dans la préparation d'événements et manifestations baralbins. (carnaval, Halloween, etc.), et dans la rénovation du local familles.

Des temps de partages et de rencontres sportives, ludiques ont été mis en place dans le cadre des accueils de loisirs ados et – 12 ans de la MPT (petits déjeuners, activités sportives, jeux de société).



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Plusieurs actions « hors les murs » ont été réalisées avec diverses associations de Bar Sur Aube. (Secours catholique, animateurs HUDA-CADA, assistantes sociales du CMS, CCAS de Bar Sur Aube).

La Semaine petite enfance a permis de créer un événement visible sur le territoire baralbin. Pour les parents, cela permet de :

- porter un regard neuf et bienveillant sur les compétences des jeunes enfants
- favoriser l'accès des parents et des enfants à des actions culturelles, capables de leurs ouvrir de nouvelles perspectives d'action et de compréhension du monde et des autres
- renforcer les liens entre les parents et entre les parents et les structures
- renforcer les liens entre les professionnels des structures d'accueil tous les quinze jours avec l'intervention d'un professionnel ou un parent souhaitant faire partager ses compétences.

Les ateliers parents/enfants permettent aux parents de :

- prendre du temps pour jouer avec leurs enfants
- découvrir différentes techniques artistiques, de détente
- travailler la transmission du geste (exemple : modelage.)
- pratiquer une activité sportive avec ses enfants
- mieux se connaître
- permettre de vivre une sortie culturelle avec ses enfants....



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Domaine d'intervention : Animation de la vie sociale (thème 4)

Agrement Centre Social porté par la MPT avec référente famille

-Rappel des axes et des actions du projet social

*Proposer un parcours d'accompagnement global (familles, enfance, jeunesse, adultes...) dans toutes les étapes de la vie de l'enfance jusqu'à l'âge adulte pour permettre d'être un acteur citoyen et éclairé.

*Favoriser le bien-être et l'épanouissement des publics touchés par les actions de la Maison Pour Tous ;

*Favoriser et nourrir la démarche et les actes liés au développement durable ;

*Favoriser la mixité sous toutes ses formes (âge, religion, social, géographique, origines...) la tolérance et les solidarités ;

*Créer un environnement favorable pour permettre l'implication des adhérents, des administrateurs, des salariés et des usagers dans la vie de la MPT.

-Rappel des axes et des actions du projet famille

En 2020, Les constats sont les suivants : nombre important de femmes seules, jeunes, ayant plusieurs enfants et peu de moyens, pouvant être issues de l'immigration, besoin de soutien à la parentalité.

AXE 1

Objectif opérationnel : Participer à la consolidation des liens familiaux

Développement des ateliers parents-enfants

Développement des sorties en familles dans les domaines culturels, sportifs

Proposer et organiser des séjours familles

Mise en place de temps d'animation en direction des familles pour chaque période de vacances

Mise en place d'actions famille au cœur des quartiers

Développement des petits déjeuners en familles ouverts à tous



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

AXE 2

Objectif opérationnel : Soutenir la fonction parentale

Actions REAAP (semaine de la petite enfance, théâtre forum)

Mise en place d'actions itinérantes et thématiques (nutrition, santé, jeux de société...)

AXE 3

Objectif opérationnel : Impliquer les familles dans la vie de la MPT/CS

Mise en place de réunions de concertation d'un point de vue pratique pour les familles

Réfléchir à une tarification dégressive selon la taille de la famille

Objectif opérationnel : Améliorer la communication en direction des familles

Réfléchir à la création d'outils de communication en direction des familles

-Articulation des services internes à la MPT et partenaires du territoire

Non renseigné.

Domaine d'intervention : Accès aux droits (thème 5)

Non renseigné.



Elaborer une **Convention Territoriale Globale**

Communautés de communes de Bar sur Aube



caf·fr



Un portrait social de territoire synthétique pour une réponse de 1^{er} niveau

Ce document se construit à partir d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs sélectionnés pour décrire la situation sociodémographique et économique d'un territoire en miroir avec l'intervention de la Caf sur ce même territoire. Il s'agit de faire émerger les grandes tendances sociales.

Les données sont issues des sources suivantes* :

- Caf de l'Aube, 2018 / 2022
- Insee, 2020

L'observation d'un périmètre ne pouvant se défaire d'une comparaison de plusieurs zonages, le territoire observé sera systématiquement comparé à l'Aube et la ComCom.

Vigilance d'interprétation des données : un taux d'évolution doit être reporté à son effectif.

*Power Bi – 2018 / 2021
Données MAIA – 2022.

SOMMAIRE

Déclinaison des données statistiques **Page 4**

Dynamisme démographique Page 4

Public allocataire Page 5

Prestations familiales Page 6

Parentalité / Animation de la vie sociale Page 7

Petite enfance Page 8

Enfance et Jeunesse Page 9

Précarité Page 10

Emploi et accès aux droits Page 11

Logement Page 12

« Je retiens » : les grandes tendances **Page 13**

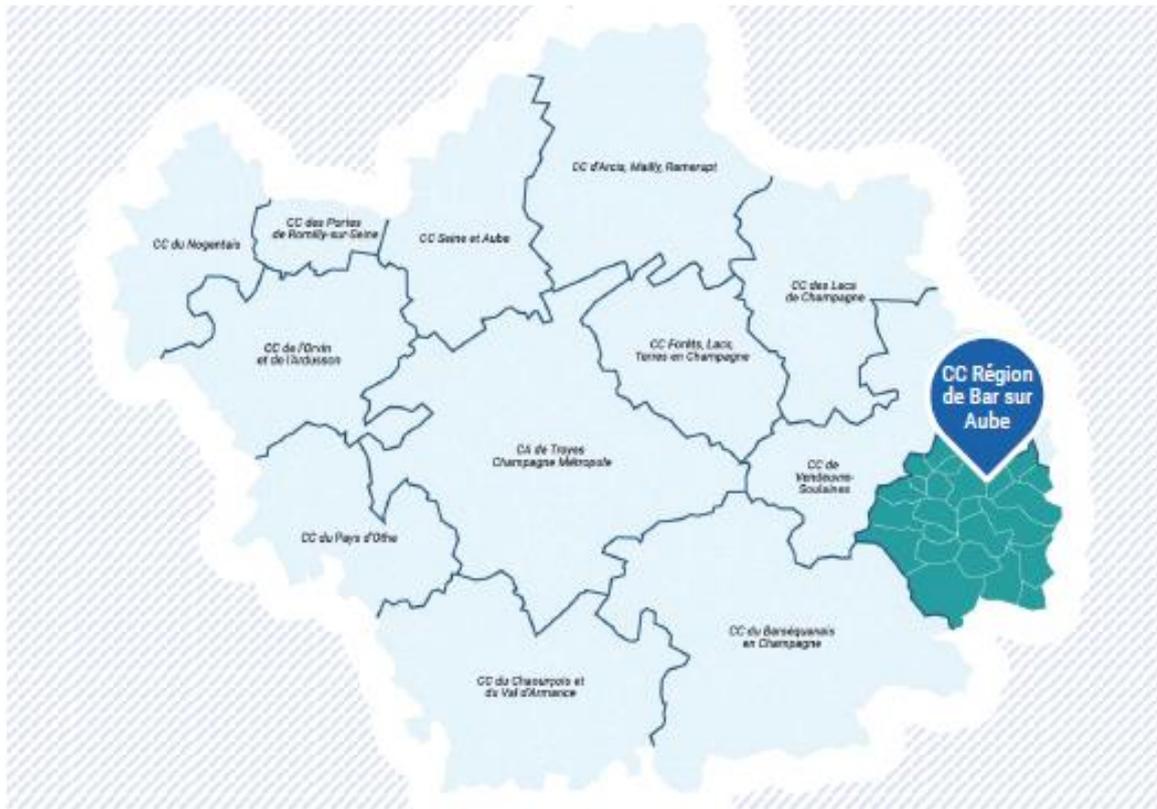
Définition des indicateurs **Page 14**

Glossaire **Page 15**



Déclinaison des données statistiques

Dynamisme démographique



Le territoire, en 2020 :



Superficie en km²



Densité en habitants par km²



Population en nombre d'habitants

Evolution de la population 2014-2020



123,4

Nb de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans et +

Aube	ComCom
123,4	123,4

-0,7%

Taux d'évolution annuelle moyen dû au solde naturel

Aube
+0,0%

-0,6%

Taux d'évolution annuelle moyen dû au solde migratoire

Aube
+0,1%

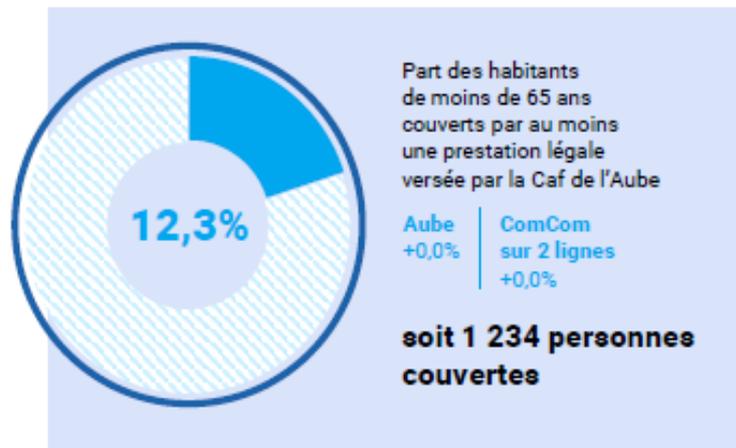
Source : Insee 2020, état civil en géographie au 01/01/2023



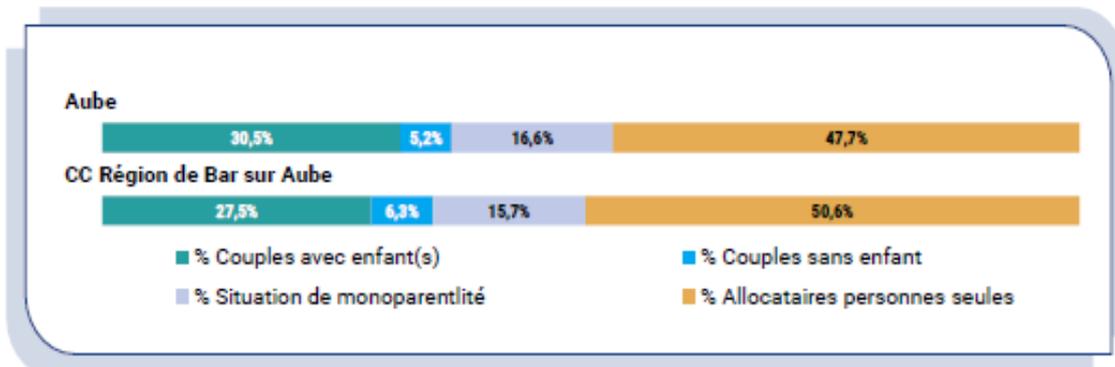
Déclinaison des données statistiques

Le public allocataire

En décembre 2021 :



Situation familiale des allocataires en décembre 2021 :



Source : CAF AUBE 2018 - 2021 (power BI)



Déclinaison des données statistiques

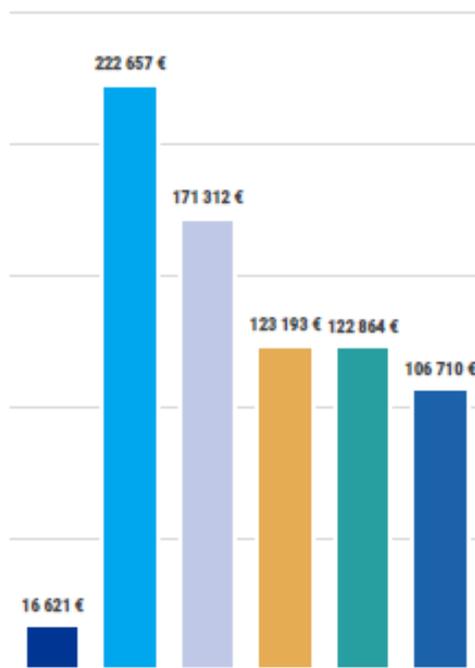
Prestations familiales



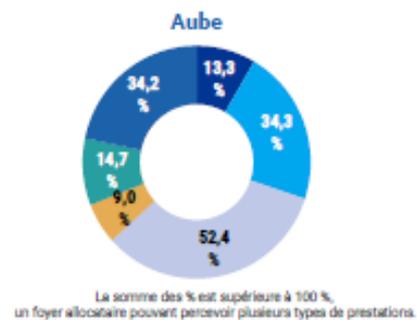
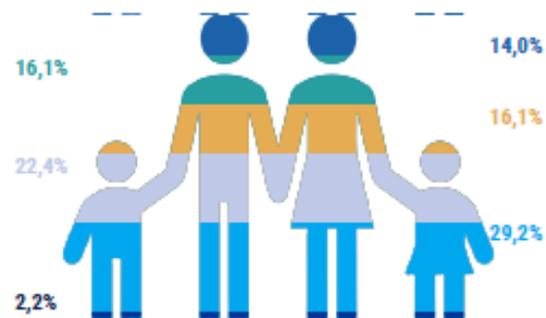
763 357 euros

Montant global versé
aux allocataires en
décembre 2019
au titre des prestations légales

Montants en euros versés par type de prestations au titre du mois de décembre 2019



Parts des bénéficiaires des prestations versées au titre du mois de décembre 2019



■ Jeune enfant
 ■ Famille (dont AEEH)
 ■ Logement
 ■ AAH
 ■ RSA
 ■ PPA

Jeune enfant = Prestation d'accueil du jeune enfant
 Famille = Allocations familiales, Complément familial, Allocation de rentrée scolaire, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation soutien familial, Allocation journalière de présence parentale
 Logement = Aide personnelle au logement, Allocation de logement familiale, Allocation de logement sociale
 AAH = Allocation adulte handicapé
 RSA = Revenu de solidarité active
 PPA = Prime d'activité



Déclinaison des données statistiques

Parentalité et animation de la vie sociale



3 REAAP

Réseau d'Écoute,
d'Appui et
d'Accompagnement
des Parents

1 CLAS

Contrat local
d'accompagnement
à la scolarité

0 LAEP

Lieu d'accueil
enfants-parents

1 CS

Centre social

0 EVS

Espace de vie
sociale



19 641,11€

Montant versé au titre des
dispositifs de soutien à la
parentalité

87 188€

Montant versé aux
équipements d'animation de la
vie sociale

Source : CAF AUBE 2022



Déclinaison des données statistiques

Petite enfance



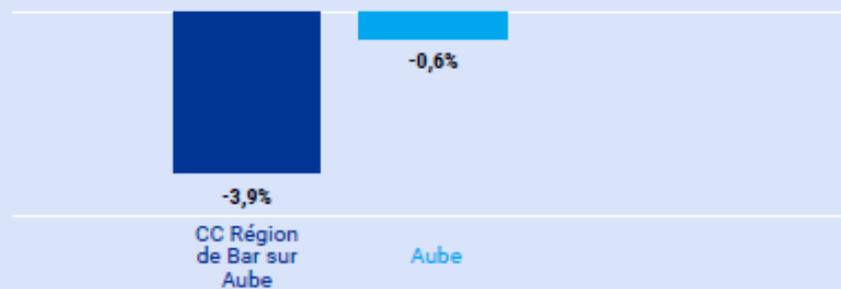
57,1% d'enfants de moins de 3 ans couvert par un mode d'accueil

Aube
+54,9%



193 enfants de âgés de 0 à 2 ans révolus

Evolution du nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans révolus entre 2020 et 2022



1 Etablissements d'accueil du jeune enfant (en 2022)

Accueil collectif
• 30 places
• 75 inscrits



37 Assistants maternels (en 2022)

Dont 32,10% > à 55 ans
• 57 enfants gardés



1 Maisons d'assistants maternels (en 2022)

Soit :
• 8 places



1 Relais Petite Enfance (en 2022)

Soit :
• 0,8 Emploi temps plein (Etp)



266 475,30€

Montant versé au titre des EAJE

30 832,63€

Montant versé au titre des RPE



Déclinaison des données statistiques

Enfance et Jeunesse

445 enfants âgés de 12-17 ans révolus

Evolution entre 2018 et 2021

CC Région de
Bar sur Aube
-4%

Aube
+2,66%

454 enfants âgés de 6-11 ans révolus

Evolution entre 2018 et 2021

CC Région de
Bar sur Aube
-6%

Aube
-3,72%

229 enfants âgés de 3-5 ans révolus

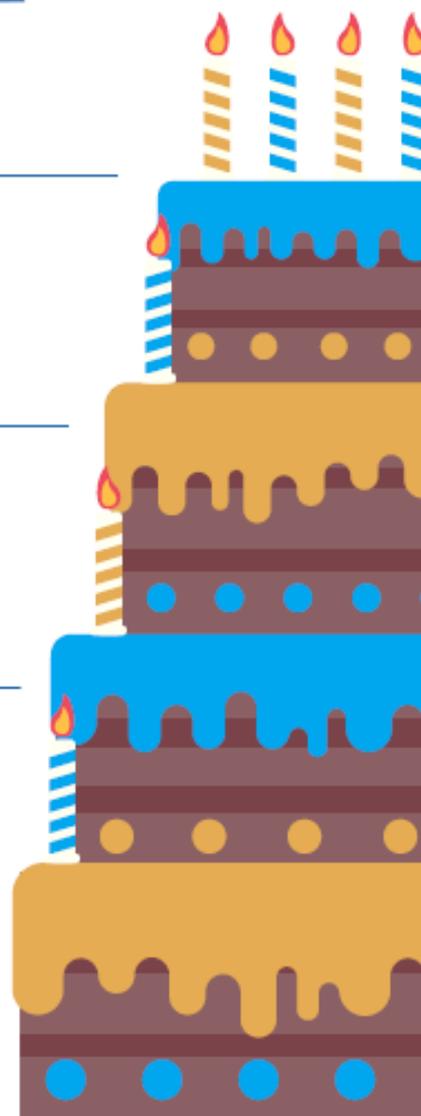
Evolution entre 2020 et 2022

CC Région de
Bar sur Aube
-1,70%

Aube
-3,40%



Source : CAF AUBE 2022



46 885,71€

Montant versé au titre des accueils de loisirs

18 000 €

Montant versé au titre de la PS Jeunes

17 271,89€

Montant versé au titre des CTG

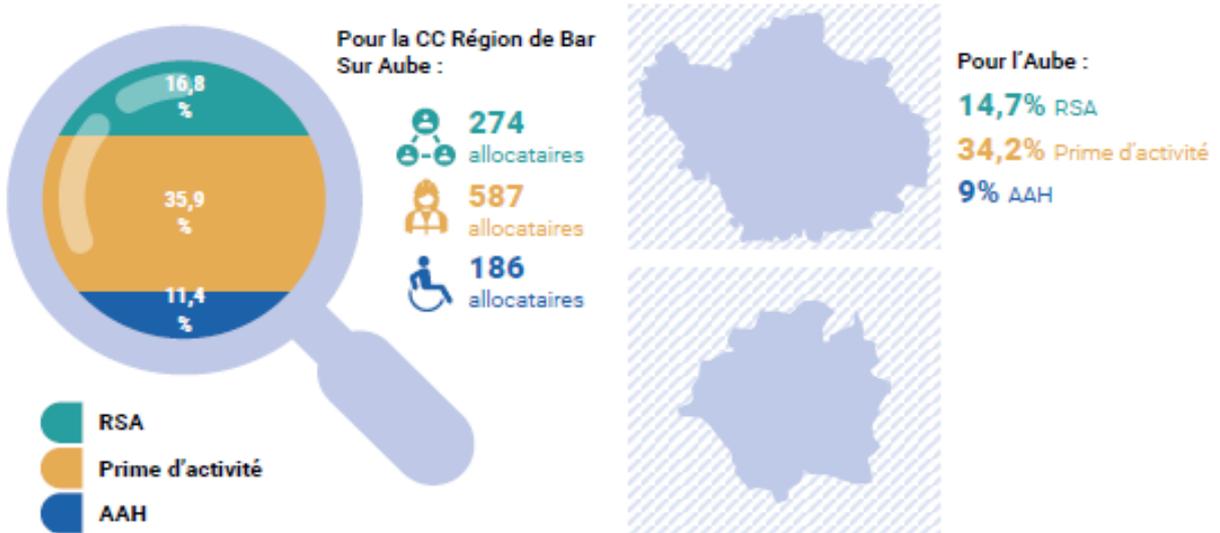




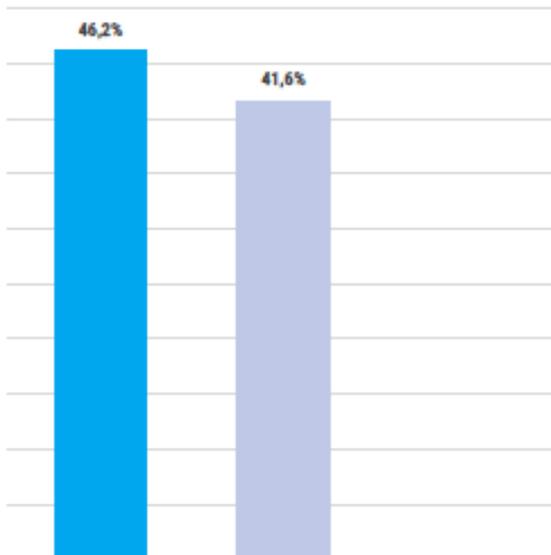
Déclinaison des données statistiques

Précarité

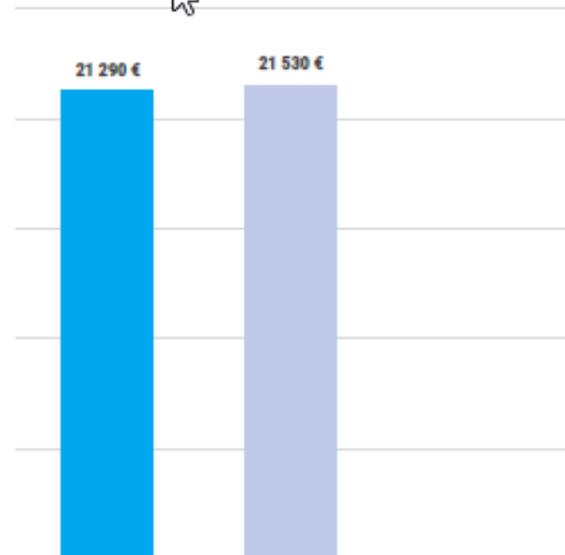
Pourcentage de la population couverte par le RSA et la Prime d'activité, en 2019 :



Montants en euros versés par type de prestations au titre du mois de décembre 2019 (Cumul RSA+PPA+AAH)



Médiane RUC des familles en 2019



■ CC Région de Bar sur Aube ■ Aube



Déclinaison des données statistiques

Emploi et accès aux droits

Population totale Communautés de Communes Région de Bar sur Aube : 10 744 habitants

Part des actifs au chômage, Insee 2021

Actifs 15-24 ans :
461



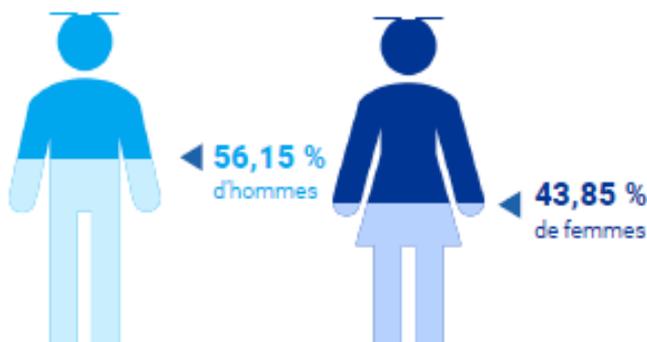
28,2 % des 15-24 ans
Aube | **Troyes Champagne Metropole**
28,5% | 29,5%

Actifs 25-64 ans :
4103

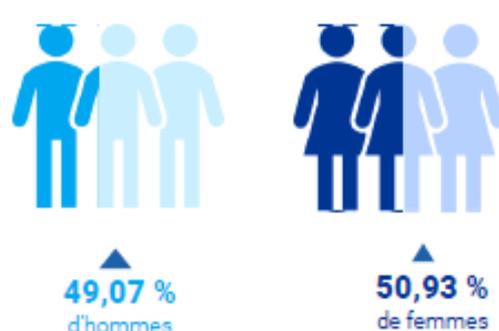


13,09 % des 25-64 ans
Aube | **Troyes Champagne Metropole**
27% | 28,3%

Actifs 15-24 ans : 461
Part des actifs au chômage
âgés de 15-24 ans par sexe

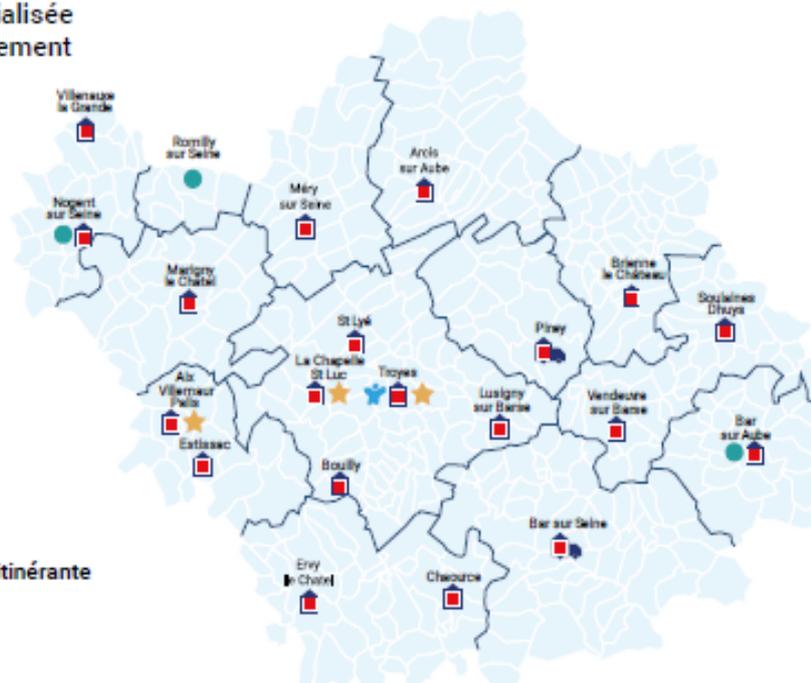


Actifs 25-64 ans : 4103
Part des actifs au chômage
âgés de 25-64 ans par sexe



Relation de service territorialisée et accessible sur le Département

-  Caf de l'Aube
Accueil social & rendez-vous
-  Permanence Caf
Accueil prestations
-  Point numérique
-  Structure **France services**
-  Structure **France services** itinérante

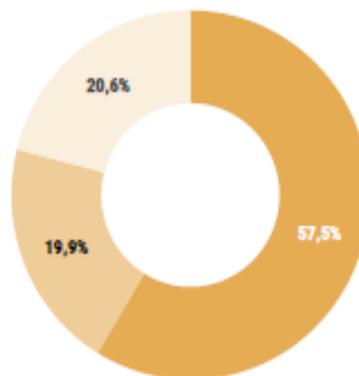
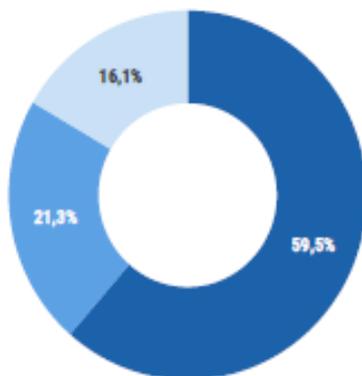


Source : Insee 2017 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2020)



Déclinaison des données statistiques

Logement



CC Région de
Bar sur Aube

Aube



836

Nombre d'allocataires bénéficiaires
de prestations logement, en 2019

Source : CAF ALBE 2018 - 2021 (power BI)



La Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube est un territoire qui souffre d'une perte démographique contrairement à la tendance du Département de l'Aube . A ce phénomène s'ajoute une population vieillissante. La population se paupérise ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'allocataires, Il est notable que les prestations envers les familles sont celles qui sont versées en plus grand nombre : 37,6 % devant la prime d'activité avec 32,3 %.

La précarité est globalement plus élevée de 3,4 points que sur le restant du Département.

Le taux de chômage se situe entre 25 et 28 % en fonction de la tranche d'âge (+ ou - 25 ans) est très supérieur à la moyenne nationale de 7,3 %,

Au vu de la conjoncture, le territoire se doit d'être plus attractif, C'est ainsi que le projet de territoire à 10 ans de la Communauté de Communes en cours de finalisation devrait répondre à de nombreux enjeux :

- Maintenir la présence des **jeunes générations** et jeunes foyers en favorisant leur **emploi** localement
- Disposer d'une **offre de logements** suffisamment complète pour satisfaire les besoins variés des cibles ; diminuer la vacance, Sur ce point la Communauté de Communes va porter une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre ancien de Bar-sur-Aube
- Favoriser les différents modes de **mobilité**. Ainsi un service de location de vélos à assistance électrique et un véhicule pour effectuer du transport à la demande (TAD) va être mise en place pour pallier les difficultés liées à l'éloignement géographique des communes rurales vers la ville bourg centre. Les personnes à mobilité réduite ou non motorisées pourront être véhiculées,

Néanmoins le territoire présente de nombreux atouts : le cadre de vie présente de nombreux éléments favorables : paisibilité, qualité de l'air, patrimoine historique et naturel, population assez bien desservie par les services de proximité notamment la Maison France Services et la permanence de la CAF pour les demandes de prestation à Bar-sur-Aubeetc.....)



caf·fr

Réalisation graphique : Benjamin MORELLE - Caf de l'Aube - Version mars 2024 - Photo de couverture : ©OTGLC S. Chaillot



Définition des indicateurs

Nbre de jeunes de - de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans ou +

C'est un indicateur de jeunesse du territoire. Plus c'est élevé, plus le nb de jeunes par rapport aux personnes âgées est élevé.

Taux évolution annuel moyen dû au solde naturel

C'est l'évolution moyenne par an dû à la variation naturelle de la pop. (naissances-décès).

Taux évolution annuel moyen dû au solde migratoire

C'est l'évolution moyenne par an dû à la variation migratoire de la pop. (arrivées-départs)

Personnes couvertes par la Caf déc.2021

Nombre de personnes couvertes par ces allocataires (responsable + conjoint + enfants et éventuellement autres personnes à charge)

Allocataires noyau dur déc.2021

Allocataires Caf qui perçoivent un droit au titre de décembre N.

Familles allocataires

Allocataires avec enfants à charge au sens de la législation familiale.

Familles allocataires monoparentales

Allocataires sans conjoint et avec enfant à charge au sens de la législation familiale.

% d'allocataires en couple avec enfant(s)

ratio allocataires en couple et avec enfants à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

% d'allocataires en couple sans enfant

ratio allocataires en couple et sans enfant à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

% d'allocataires en situation de monoparentalité

ratio allocataires sans conjoint et avec enfant à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

% d'allocataires personnes seules

ratio allocataires sans conjoint et sans enfant à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

Enfants à charge

Uniquement les enfants à charge d'allocataires.

Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources

La dépendance aux prestations, c'est la part des ressources totales connues qui sont constituées de prestations Caf.



Définition des indicateurs

Médiane RUC des familles (la moitié des familles ont un RUC inférieur)
Valeur qui sépare la population en deux sous-populations de taille égale.

Bénéficiaires de prestations perçues
En pourcentage d'allocataires.

Part des résidences principales en 2020 avec un statut propriétaire (idem pour HLM / Parc Privé)
C'est le % de ménages qui sont propriétaires de leur logement

Nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi, Catégorie A
La catégorie A des demandeurs d'emploi (DARES, Pôle Emploi) regroupe les demandeurs sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

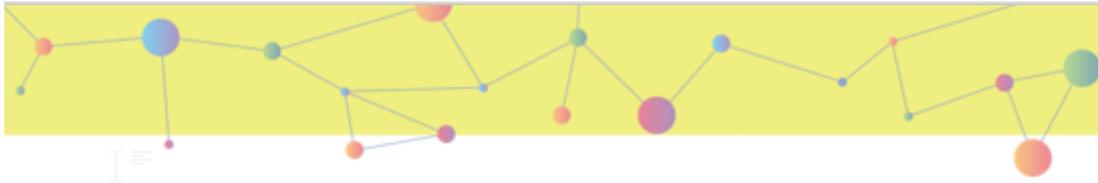
Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AEEH	Allocation Education de l'Enfant Handicapé
AF	Allocations Familiales
ALF	Allocation Logement Familial
ALS	Allocation Logement Social
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Allocation Rentrée Scolaire
ASF	Allocation Soutien Familial
CTG	Convention Territoriale Globale
CLAS	Contrat Local Accompagnement à la Scolarité
CS	Centre Social
EAJE	Etablissement Accueil du Jeune Enfant
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
LAEP	Lieu Accueil Enfants Parents
MAM	Maison Assistant Maternel
PAJE	Prestation Accueil du Jeune Enfant
PPA	Prime d'Activité
RPE	Relai Petite Enfance
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RUC	Revenu par Unité de Consommation
RSA	Revenu de Solidarité Active

ANNEXE 3
Liste des équipements et services soutenus par les partenaires

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Equipement soutenus par la CC de la Région de Bar-sur-Aube	
Eaje	Multi accueil « Maison de l'Enfance », Bar-sur-Aube Cet équipement est géré par la SAS Léa et Léo Grand Est
RPE	RPE de Bar-sur-Aube Cet équipement est géré par la SAS Léa et Léo Grand Est
Equipements soutenus par la Commune de Bar-sur-Aube	
Acm	Acm péri et extrascolaire 3-11 ans, Bar-sur-Aube Cet équipement est géré par la commune de Bar-sur-Aube Acm péri et extrascolaire 3-11 ans, Bar-sur-Aube Cet équipement est géré par l'association MPT centre social Jean-Luc Petit
Club ados	Club ados , Bar-sur-Aube Cet équipement est géré par l'association MPT Centre social Jean-Luc Petit
AVS	MPT centre social Jean-Luc Petit, Bar-sur-Aube
Equipements soutenus par les autres communes	
Commune de Bayel	Acm communal péri et extrascolaire 3-11 ans, Bayel
Communes de Ville-sous-la-Ferté, Juvancourt, Longchamp-sur-Aujon et Champignol-lez-Mondeville	Acm péri et extrascolaire MPT Haute Vallée de l'Aube 3-11 ans, Ville-sous-la-Ferté

ANNEXE 4 Plan d'action 2025-2029



FICHE ACTION

Territoire : Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube

Thématique : PETITE ENFANCE

Ambition 1	
Dans le cadre du SPPE, contribuer à informer et accompagner les futurs parents et familles avec enfants de moins de 3 ans	
Eléments de contexte	
193 enfants allocataires âgés de 0 à 2 ans 1 EAJE pour 30 places au total 37 assistantes maternelles dont 9 de plus de 55 ans 1 MAM de 8 places 1 RPE	
Objectif n°1	
Mettre à disposition des familles l'information nécessaire	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux familles de bénéficier d'une information exhaustive sur les modes moyen de garde de qualité sur le territoire ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place effective du guichet unique - Réalisation et diffusion d'un guide - Définition des modalités de mise à jour du guide - Nombre et nature des sollicitations des familles
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : agent dédié ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : RPE 	Sur toute la durée de la CTG
Financements (si nécessaires)	
- coût de la plaquette ; ingénierie	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Ambition 2	
Disposer de services de qualité qui s'adaptent aux besoins des parents et des enfants	
Eléments de contexte	
193 enfants allocataires âgés de 0 à 2 ans 1 EAJE pour 30 places au total 37 assistantes maternelles dont 9 de plus de 55 ans 1 MAM de 8 places 1 RPE	
Objectif n°1	
Maintien de l'offre d'accueil collectif (EAJE)	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux familles de bénéficier d'un moyen de garde adapté à leurs besoins ; Rendre le territoire attractif en proposant des services nécessaires aux familles du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du nombre de places - Taux d'occupation supérieur à 70 % - Taux de facturation inférieur à 107 % - Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : agent dédié ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : EAJE 	Sur toute la durée de la CTG
Financements (si nécessaires)	
– Pas de coût supplémentaire ; – L'accueil d'enfants porteurs de handicaps peut faire l'objet de demandes de financements complémentaires auprès de la CAF	





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Objectif n°2	
Maintien voire développement de l'offre d'accueil individuel	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux familles de bénéficier d'un moyen de garde de qualité sur le territoire ; Rendre le territoire attractif en proposant des services nécessaires aux familles du territoire. Lutter contre la sous activité des assistants maternels et éviter l'arrêt prématuré du métier notamment par la transmission de savoirs et savoir-faire contribuant à la QVT 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre d'assistants maternels sur le territoire - Nombre et nature des actions mises en place pour lutter contre la sous activité - Nombre et nature des actions mises en place pour éviter l'arrêt anticipé de l'activité (Savoirs, savoir-faire, mise à disposition de matériel, formation)
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collectivité : agent dédié ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : RPE 	Sur toute la durée de la CTG
Financements (si nécessaires)	
- Achat matériel ;	





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Objectif n°3	
Améliorer la qualité d'accueil sur l'EAJE en faisant évoluer les pratiques : formation du personnel et organisation de journées pédagogiques à la crèche	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">• Accueillir les enfants et accompagner les parents de façon qualitative.• Permettre une montée en compétence des professionnels des structures	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 30 % du personnel de l'EAJE suit une formation.- Deux journées de formation par an seront prévues sur le lundi de pentecôte et sur une journée sur un week-end prolongé.- L'ensemble du personnel bénéficiera de ses formations soit 13 agents- Les thématiques abordées pourront être les suivantes : formation sur la pratique, bienveillance, itinérance ludique, port des enfants, manutention- Ces formations auront pour but d'améliorer la pratique des professionnelles
Référents	Échéances
<ul style="list-style-type: none">✓ CCRB : agent dédié✓ Caf : Conseiller technique✓ Autres : EAJE	50 % avant fin 2027 : 6 agents formés 100 % avant fin 2029 : 7 agents formés
Financements (si nécessaires)	
– Pas de coût supplémentaire ;	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Objectif n°4	
Améliorer la qualité de l'accueil chez les assistants maternels en faisant évoluer les pratiques	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux assistants maternels de bénéficier de temps de rencontre collectifs et d'être accompagnés dans les questionnements relatifs à leur profession. • Permettre aux assistants maternels de bénéficier de prêt de matériel pédagogique spécifique permettant d'enrichir les pratiques à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des actions mises en place ; - Nombre et nature des matériel spécifique mis à disposition par le RPE aux assistants maternels ; - Nombre et nature des partenariats spécifiques mis en place ; - Nombres différents d'assistants maternels concernés
Référents	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : Elus /DGA ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : RPE 	Mise en place d'au moins une rencontre avant fin 2025.
Financements (si nécessaires)	
- Budget spécifique à l'investissement	

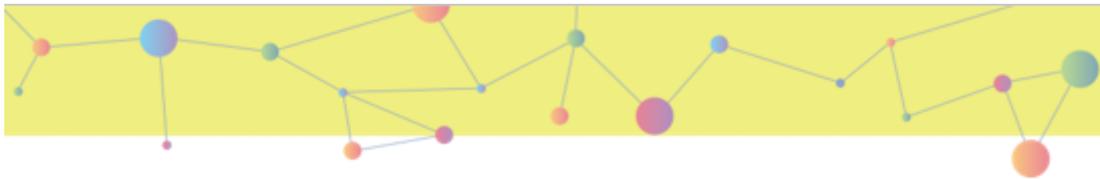


CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Objectif n°5	
Améliorer la qualité de l'accueil et les conditions de travail sur l'EAJE par la réalisation des travaux de mise en conformité des locaux	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Permettre au personnel de bénéficier de locaux adaptés répondant aux normes en vigueur ; Permettre aux familles de bénéficier d'un moyen de garde de qualité sur le territoire ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux répondant aux demandes de la PMI
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : agent dédié ✓ Caf : Conseiller technique 	2026
Financements (si nécessaires)	
- Mobilisation FME	

Objectif n°6	
Adapter les modes d'accueil aux besoins des familles notamment celles engagées dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux familles de bénéficier d'un moyen de garde adapté à leurs besoins ; Permettre l'insertion ou le maintien en activité professionnelle des familles grâce à des modes de garde. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places AVIP labellisées sur l'EAJE ; - Nombre d'assistants maternels accueillant en horaire atypique ; - Nombre de partenariats mis en place et objet du partenariat
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : agent dédié ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : EAJE, RPE 	Septembre 2025
Financements (si nécessaires)	
- Possibilité de mobiliser les aides de la CAF (FPT) et du CD sur les dépenses supplémentaires	





FICHE ACTION

I

Territoire : Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube

Thématique : PARENTALITÉ

Ambition 1	
Rendre plus lisible les services et équipements en direction des familles	
Eléments de contexte	
<p>Les parents déclarent avoir un faible degré de connaissance des services et équipements proposés sur le territoire.</p> <p>Sur le territoire, le nombre de familles est de 704 (-5.5 %) et le nombre de familles monoparentales est de 256 (-1.9%) en 2021.</p>	
Objectif n°1	
Recenser et centraliser les informations relatives aux services et équipements mis en place en direction des familles du territoire	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe de travail ad hoc afin de mettre en commun les services proposés et les pratiques de chacun • Mieux accompagner les familles • Aider les familles dans les démarches • Mieux communiquer au travers d'outils d'information adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de connaissance des services proposés par questionnaires adressés aux parents - Evolution des fréquentations des services et équipements - Nombre de réunions - Création d'outils de communication - Nombre de plaquettes diffusé - Nature des supports de communication - Nature des destinataires - Modalité de mise à jour des supports
Référents	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : agent dédié ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : ACM, RPE, EAJE 	<p>Fin 2025 : pour les réunions et outils de communication.</p> <p>Fin de la CTG : pour la lisibilité</p>
Financements (si nécessaires)	
Coût ingénierie et impression des supports de communication	





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Ambition 2	
Accompagner les parents dans leur rôle éducatif	
Eléments de contexte	
Il y a 704 familles sur le territoire dont 256 familles monoparentales. Il y a la présence d'un Centre Social, 3 REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).	
Objectif n°1	
Maintenir la Semaine de la petite enfance en étudiant une organisation moins contraignante permettant de toucher les familles, les professionnels de la petite enfance, les écoles et Acm du territoire	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Réorganisation de la semaine petite enfance pour toucher le plus grand nombre Proposition : Mise en place d'un collectif (médiathèque, PMI...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de la réorganisation - Nombre de participation aux différents événements par catégorie (petite enfance, écoles, ACM) - Enquête de satisfaction et pistes d'amélioration sur le contenu des activités proposées, les modalités d'organisation
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : RPE, EAJE, MPT centre social de Bar-sur-Aube, 	Mars 2026
Financements (si nécessaires)	
- pas de coût supplémentaire	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Objectif n°2	
Maintenir les dispositifs de soutien à la parentalité portés par la MPT centre social	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">• Maintien du Clas• Maintien des actions soutenues dans le cadre du REAAP (FNP axe1)	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'enfants et de jeunes accompagnés par le CLAS- Nombre et nature des actions de soutien à la parentalité mises en place- Nombre de parents, dont les pères, touchés par les dispositifs- Retour des parents sur les effets produits sur les relations intro familiales.
Référents	Échéances
<ul style="list-style-type: none">✓ Caf : Conseiller technique✓ Autres : MPT centre social de Bar-sur-Aube	Sur toute la durée de la CTG
Financements (si nécessaires)	
– Pas de coût supplémentaire ;	



FICHE ACTION

Territoire : Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube



Thématique : JEUNESSE

Ambition	
DISPOSER DE SERVICES DE QUALITE A DESTINATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	
Éléments de contexte	
<p>Il s'avère que les enfants et jeunes du territoire ressentent le besoin d'être accompagnés dans leur quotidien. Ils cherchent par ailleurs à pratiquer des activités en dehors du temps scolaire.</p> <p>La répartition du nombre d'enfant sur le territoire est la suivante : 455 enfants âgés de 12 à 17 ans (-4%), 454 enfants âgés de 6 à 11 ans (-6%), 229 enfants âgés de 3 à 5 ans (-1.70%).</p> <p>ACM MPT Centre Social de Bar-sur-Aube possède un club adolescents ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h00 et le mercredi de 14h00 à 19h</p> <p>Par ailleurs, la Caf propose une aide : La PS Jeunes pour encourager les initiatives des adolescents et renforcer leur accompagnement éducatif, y compris par les outils numériques.</p>	
Objectif n°1	
Maintien de l'activité des accueils collectifs de mineurs	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Permettre un moyen de garde de qualité et adapté aux besoins des familles du territoire ; Permettre aux enfants de bénéficier d'activités variées favorisant leur ouverture culturelle et leurs centres d'intérêts. 	Par ACM : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de jours d'ouverture Nombre d'enfants inscrits Nombre d'heures de présence Prix de revient La tranche d'âge des enfants inscrits Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis
Référents	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : personne dédiée ✓ Caf : Conseiller technique <p>Autres : : CCM ACM MPT Centre social de Bar sur Aube, mairie de Bar-sur-Aube, mairie de Bayel, MPT de Ville sous la Ferté</p>	Sur toute la durée de la CTG
Financements (si nécessaires)	
<ul style="list-style-type: none"> - Pas de coût supplémentaire ; - L'accueil d'enfants porteurs de handicap peut faire l'objet de demandes de financement complémentaire (complément exclusif à la PSO CAF, Fgt) 	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Objectif n°2	
Faire connaître les services mis en place sur le territoire	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la fréquentation des services par l'organisation d'action de communication sur les services existants 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan des journées portes ouvertes Nombres et nature des actions de valorisation des services (communication et évènementiel) Evolution des fréquentations
Référents	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : Les gestionnaires et collectivité 	Durée de la CTG
Financements (si nécessaires)	
- Pas de coût supplémentaire ;	

Objectif n°3	
Mettre en place des journées portes ouvertes dans les ACM afin de faciliter l'intégration des enfants	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'intégration des enfants lors de leur arrivée dans les ACM ; Rassurer les enfants et les parents sur le nouvel environnement et le nouveau fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des actions passerelles mises en place ; Nombre d'enfants concernés par ACM Effets produits sur les enfants Effets sur les parents
Référents	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Collectivités : mairie de Bar-sur-Aube, mairie de Bayel ✓ Autres : ACM MPT Centre social de Bar sur Aube, MPT de Ville sous la Ferté, EAJE 	Sur toute la durée de la CTG
Financements (si nécessaires)	
- Pas de coût supplémentaire ;	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Objectif n°4	
Mettre en place un réseau des ACM du territoire	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Se faire connaître et travailler ensemble entre les différents ACM du territoire • Mutualiser les actions 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité du réseau (les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement) Nombre de réunions ou d'échanges organisés - Nombre d'actions mutualisées - Effets sur le fonctionnement des structures - La nature des actions (mutualisation de moyens, formation...) - Les impacts budgétaires - Les moyens humains et pédagogiques utilisés
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : agent dédié ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : l'ensemble des ACM 	2025 pour une première action
Financements (si nécessaires)	
- Pas de coût supplémentaire ;	

Objectif n°5	
Maintenir voire développer l'offre de service à destination du public adolescent	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des services de qualités sur le temps libre des jeunes de BSA et ses environs sur la tranche d'âge de 12 ans à 17 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes touchés par ce développement + le lieu de résidence des jeunes - Evolution des fréquentations des services - Enquêtes de satisfaction sous format papier - Nombre d'animateurs et qualifications - La tranche d'âge concernée - La répartition garçon/fille - La nature et le contenu de l'offre éducative
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : MPT centre social de Bar-sur-Aube, communes, Cité Scolaire de Bar-sur-Aube 	Durée de la CTG
Financements (si nécessaires)	
- Pas de coût supplémentaire ;	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

Objectif n°6	
Réfléchir à l'accompagnement des jeunes à l'échelle du territoire	
Enjeu	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Orienter les jeunes dans les démarches en fonction de leurs besoins • Faciliter le déplacement des jeunes sur le territoire • Maintien d'un accompagnement de qualité Au profit des jeunes de 12 à 17 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations à l'échelle intercommunale - Fréquentation du TAD et du service de vélos par les jeunes - Nombre de bénéficiaires des aides au permis conduire du CCAS - Nombre jeunes bénéficiaires des chèques culture et sport et chèque handicap par la ville de Bar-sur-Aube (public ados) - Nombre d'inscrits aux actions de la cité scolaire par action - Nombre de jeunes touchés par village par les activités mises en place - La nature des dispositifs activés - Le nombre des interventions délocalisées du club ados, ainsi que les communes touchées - Les impacts sur la structure (évolution des accompagnements et le nombre de jeunes accompagnés)
Référénts	Échéances
<ul style="list-style-type: none"> ✓ CCRB : Service Transport à la Demande (TAD) et Pinot Solex (location de vélos en libre-service) ✓ Caf : Conseiller technique ✓ Autres : MPT centre social de Bar-sur-Aube, communes, Cité Scolaire de Bar-sur-Aube, CCAS de Bar-sur-Aube 	<p>Durée de la CTG</p>
Financements (si nécessaires)	



ANNEXE 5

Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

1. Le comité de pilotage :

Composition :

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage, composé de représentants de la Caf, de la MSA, de la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube et des quatre communes signataires.

Pour la **Caf de l'Aube** :

- Le directeur ou son représentant
- Le conseiller technique de territoire

Pour la **Commune de Bar-sur-Aube** :

- Le maire, ou son représentant
- Le directeur de l'accueil de loisirs municipal
- La directrice de la MPT centre social Jean-Luc Petit

Pour la **Commune de Bayel** :

- La maire, ou son représentant
- La directrice de l'accueil de loisirs

Pour les **Communes de Ville-sous-la-Ferté, de Juvancourt, de Champignol Lez Mondeville, de Longchamp Sur Aujon** :

- Les maires, ou leurs représentants
- La directrice de l'accueil de loisirs de la MPT de la Haute Vallée de l'Aube

En fonction des thématiques repérées, des personnes ressources pourront participer au comité de pilotage à titre consultatif (directeurs d'écoles, travailleurs sociaux, etc.).

Le comité de pilotage est copiloté par la Caf et la CCRB.

Rôle :

Le comité de pilotage :

- Assure le suivi de la réalisation des actions et des objectifs de la Ctg.
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné.
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Évalue la réalisation des objectifs et des actions de la Ctg, et procède si besoin aux ajustements nécessaires.
- Identifie les besoins émergents et les ressources éventuelles, et arrête, le cas échéant, de nouvelles pistes de travail validées par les élus municipaux.

Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an.

Des temps de travail thématiques peuvent être programmés en fonction des besoins.

2. La coordinatrice Ctg :

La coordination de la Ctg est assurée par la directrice générale adjointe des services de la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, en lien avec le conseiller technique de la Caf.

La coordinatrice Ctg a pour rôle d'animer le comité de pilotage, en lien avec le conseiller technique Caf, et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Elle assure également le secrétariat permanent.

ANNEXE 6

Décision de la commission sociale du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Aube en date du 26 06 2024

La démarche d'élaboration et l'engagement de la Caf de l'Aube dans cette dynamique ont été présentés aux administrateurs de la Caf de l'Aube lors de la commission sociale du Conseil d'administration du 26 juin 2024.

Lors de cette séance, la commission sociale du Conseil d'administration de la Caf de l'Aube a pris acte de l'engagement de la Caf de l'Aube dans la Convention territoriale globale qui sera signée avec les cinq collectivités concernées : Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, Communes de Bar-sur-Aube, Bayel, Juvancourt et Ville-sous-la-Ferté.

ANNEXE 7

- Délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube
- Délibérations des conseils municipaux des communes de Bar-sur-Aube, Bayel, Juvancourt et Ville-sous-la-Ferté.